Le rejet par la Haute Cour britannique de l'appel introduit par le "polisario" à travers l'ONG "WSCUK" contre l'Accord d'Association entre le Royaume du Maroc et le Royaume-Uni, constitue un nouveau revers pour le "polisario".

Il fait suite à une première décision rendue en 1ere instance par la même Cour, le 05 décembre 2022, rejetant les demandes de "WSCUK" contre l'accord précité.

De même, la Haute Cour de la Nouvelle Zélande avait refusé, le 15 mars 2021, de se prononcer sur la demande de procédure d'examen judiciaire engagée par le "polisario" et le représentant de "Western Sahara Compaign, New Zealand", contre le "New Zealand Superfund".

La décision de la Haute Cour, saluée par le Gouvernement britannique, revêt une grande importance puisque, d'une part, elle conforte l'Accord d'Association, et d'autre part, elle témoigne de la justesse de la jurisprudence anglo-saxonne en la matière, sachant, en outre, que le Juge a conclu que les motifs avancés par les représentants du "polisario" n'ont aucune chance réelle de succès et que le recours en lui-même n'aurait une quelconque utilité.

Pour le Royaume du Maroc, qui s'est félicité de l'arrêt et accueille avec satisfaction ses conclusions sages et responsables, ce jugement ne fait que confirmer la vérité et le Maroc dans son bon droit, ainsi que le caractère légitime de son action dans ses Provinces du Sud, tout autant que la conformité à la légalité internationale de l'exploitation de ses ressources naturelles.

D'un autre côté, ce jugement qui rejoint la position toujours exprimée par le Maroc quant à la légalité incontestable des accords conclus avec le Royaume Uni, se félicite que le Tribunal ait reconnu que le "polisario" n'a absolument aucun avis à donner en ce qui concerne le développement économique des Provinces du Sud du Royaume et que ses relations commerciales avec le Royaume Uni ne concernent que les deux parties concernées.

Il est utile de noter que le Tribunal ne s'est pas engagé dans l'évocation des questions politiques en relation avec le différend régional autour du Sahara, qui relèvent exclusivement du Conseil de Sécurité de l'ONU.

Force est de constater qu'à travers cet important jugement, le "polisario" est rétabli dans sa dimension réelle, et ne peut prétendre pouvoir représenter la population du Sahara.

Par conséquent, le Royaume du Maroc, qui salue le traitement sage et éclairé apporté par la Justice Britannique à cette question, réitère son engagement à raffermir davantage ses relations avec le Royaume Uni, sachant à ce titre, que les secteurs de l'agriculture sont favorisés par l'histoire et la proximité des deux Nations, dont les marchés constituent des débouchés de premier rang pour les produits marocains et européens.
Ainsi, le Royaume Uni trouvera toujours dans le Maroc un partenaire fiable, incontournable, véritable trait d'union entre l'Afrique et l'Europe, résolument inscrit dans un processus de réformes continues, et animé par la volonté de consolider et de diversifier les domaines de coopération avec ses partenaires.